



Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte

Déposé / Reçu le



07 JAN. 2019

au greffe du tribunal de l'entreprise francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : 0472.947.749

Dénomination

(en entier): Trait d'Union

(en abrégé):

Forme juridique: asbl

Siège: Rue du Prince Royal, 87 à 1050 Bruxelles

Objet de l'acte : Dissolution

L'an deux mil dix-huit, le 18 juillet 2018, s'est tenue au siège social de l'asbl, l'assemblée générale extraordinaire des membres de l'asbl Trait d'Union.

La séance est ouverte à 18 heures en présence des autres membres du conseil d'administration. Le président, Mr. Georges VAN LINTHOUT déclare l'assemblée apte à délibérer sur l'ordre du jour ci-dessous ;

- 1. Dissolution et clôture de l'association
- 2.Démission du conseil d'administration

L'assemblée prend aux majorités que voici, les résolutions suivantes :

Etant donné l'inactivité de l'ASBL et en constatant que l'association n'a plus actif ni aucun passif, l'Assemblée générale décide de la clôture immédiate de l'association. Il n'y a pas lieu à désignation d'un liquidateur.

Les archives de l'association seront gardées pendant 5 ans au siège de l'asbl.

A l'unanimité, elle donne décharge aux administrateurs pour l'exercice écoulé. Leur démission a été acceptée.

La dissolution est clôturée le 18 juillet 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 18h45, après lecture et apprebation du présent procès verbal.

Fait à Bruxelles, le 18 juillet 2018

Tanguy ROOSEN, Secrétaire

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

<u>Au recto</u> : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers